

AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

MINUTES

DE LA RÉUNION DU COMITÉ STRATÉGIQUE DU SERVICE CIVIQUE

Séance plénière ordinaire du 24 juin 2021

Le 50^e Comité stratégique du Service Civique s'est réuni le 24 juin 2021, de 10 heures à 13 heures, en présentiel, sous la présidence de Madame Béatrice ANGRAND.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Ouverture de la séance par la Présidente de l'Agence du Service Civique et approbation des minutes du précédent Comité stratégique
2. Actualités du Service Civique
3. Présentation du « kit Service Civique mineurs » préparé en collaboration avec le groupe de travail inter-associatif
4. Présentation et approbation du rapport d'activité 2020 de l'Agence du Service Civique
5. Etat d'avancement du projet du Collège des Volontaires
6. Présentation de la dixième thématique « Europe » et approbation de son intitulé

Ouverture de la séance par la Présidente de l'ASC, Béatrice ANGRAND

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres du Comité stratégique. Elle remercie les personnes en présentiel et celles en ligne. Cette séance se déroulera en format hybride. La Présidente et l'ensemble de ce Comité stratégique accueille Emmanuelle PERES, Déléguée interministérielle à la Jeunesse, qui a pris ses fonctions fin mars. Elle excuse M. WASERMAN qui, ce matin, a fait voter à l'unanimité la loi sur l'engagement associatif, qui facilitera la vie des bénévoles et permettra aux jeunes Algériens d'être éligibles au Service Civique. Elle donne la parole à Mme PERES.

Emmanuelle PERES remercie les personnes présentes à cette réunion. Elle est très heureuse de participer au Comité stratégique de l'Agence du Service Civique et d'en retrouver les membres. Depuis dix ans elle a toujours gardé un lien avec l'Agence et a suivi son évolution. Elle est très heureuse de sa nomination à la fonction de Déléguée interministérielle à Jeunesse. La jeunesse a toujours été au centre de son parcours professionnel. La crise du Covid n'a fait que révéler des éléments latents et a accéléré des bouleversements majeurs pour lesquels il faut être outillé. Ce Comité stratégique est exemplaire. Il est important de mener un travail collaboratif et de mobiliser une intelligence collective. Cette richesse permet de piloter et de se projeter au mieux face à ce défi d'engagement citoyen. Le Service Civique est au cœur des politiques menées par le gouvernement. Elle résume son action en tant que Directrice de la DJEPVA, autour de trois axes majeurs :

1. L'engagement des générations montantes et la mise en œuvre du Service National Universel, avec trois étapes :
 - Le séjour de cohésion
 - La mission d'intérêt général
 - L'engagement volontaire avant 25 ans.Dans cet axe d'engagement, elle ajoute : « Je veux aider », la plateforme lancée pendant la crise sanitaire, qui réunit 40% de jeunes de moins de trente ans. Les générations montantes se mobilisent et s'impliquent. L'enjeu est de décupler ses volontés.
2. L'égalité des chances. La DJEPVA peut s'appuyer sur le ministère et sur la réforme OTE. L'idée est de créer le plus de ponts possibles avec des associations de l'éducation populaire et la maison de l'Éducation nationale, ainsi qu'avec les acteurs des sports. L'enjeu est d'assurer un parcours pour le jeune, l'enfant, l'adolescent et le jeune adulte avec des acteurs mobilisés sur les territoires. Les vacances apprenantes sont importantes. L'année passée, avant la mise en place de ce dispositif, un enfant sur deux n'était jamais parti en colonie, ce qui ouvre ainsi le champ des possibles. La DJEPVA mène également des actions sur le mentorat.
3. Le rebond et la sortie de cette crise. Les nouvelles générations doivent prendre leur place. Cela passe notamment par l'accompagnement économique des jeunes dans l'insertion vers l'emploi

et vers l'engagement citoyen, avec les missions supplémentaires de Service Civique. L'enjeu de cette sortie de crise est d'accompagner les associations et la transformation du monde associatif. Des réseaux sont à renforcer et des synergies à faciliter.

Le Service Civique est au cœur de la délégation interministérielle de la jeunesse et permet de porter la voix des jeunes dans un certain nombre de missions. Concernant l'actualité, la DJEPVA se consacre aux séjours de cohésion du Service National Universel, et constate une grande qualité de l'encadrement, ainsi qu'une mobilisation des associations et de l'État. Au total, 3 500 personnes sont mobilisées sur les territoires pour accompagner les jeunes qui seront environ 20 000. La célébration des 120 ans de la Loi 1901, qui aura lieu le 1^{er} juillet, constitue un second événement fort, avec une grande mobilisation pour affirmer le tissu de la vie associative en France. La troisième actualité est la présidence française de l'Union européenne, sur laquelle la DJEPVA travaille ardemment. Mme PERES réaffirme tout le bonheur qu'elle ressent et assure de sa mobilisation sur tous les sujets.

La Présidente remercie Mme la Directrice et ouvre l'ordre du jour. Elle propose d'adopter les minutes du précédent Comité stratégique du 4 mars. Les membres du Comité stratégique recevront les minutes de la réunion qui s'est tenue le 4 mai dans le courant de l'été. Sans interventions, elle considère qu'elles sont adoptées. Ces minutes feront l'objet d'une publication sur le site internet.

Actualités du Service Civique

La Présidente souhaite entamer le point actualités par le bilan de la montée en charge, dont l'objectif fixé est de créer plus 100 000 missions depuis l'intervention du président de la République, le 14 juillet 2020. Elle donnera des informations sur les chantiers à venir. M. KNECHT complétera sur d'autres points.

Elle partage quelques chiffres de la récente étude de France Bénévolat qui souligne une augmentation de 20 % de l'engagement chez les jeunes. Sur le site de l'Agence, 500 000 candidatures ont été déposées depuis janvier. Il y a un désir d'engagement auquel il faut répondre. Pour autant, pour le moment, le taux de réalisation est en deçà des objectifs. Il faut penser en recrutement de « vrais jeunes », et non pas en actes administratifs (les agréments), et se mobiliser jusqu'à la fin du mois de décembre. L'Agence, les référents et les organismes doivent répondre aux attentes des jeunes. Si l'on veut que le budget 2022 corresponde à la montée en charge, il y a encore des résultats à enregistrer. La stratégie fonctionne bien dans de nombreux domaines, notamment ceux liés à la crise sanitaire : dialogue intergénérationnel, handicap, santé. Concernant les nouveaux espaces de développement, dans les collectivités territoriales, les agréments ont augmenté de 50% ce qui est très positif. Par ailleurs, des pôles d'appuis ont été mis en place. Quels sont les nouveaux champs à investiguer ? les universités, où l'on est en deçà des possibilités, les ou les établissements médicaux-sociaux. La Présidente constate de belles avancées en ingénierie, notamment sur le panachage des missions proposées par Pôle emploi. Des jeunes en mission à Pôle emploi pourront, sur un temps défini, avoir une partie de leur mission consacrée à d'autres activités en coopération avec le champ associatif. Il y a notamment une expérimentation en cours avec La Croix-Rouge. Il s'agit d'une piste intéressante pour diversifier les missions tout comme une autre innovation qui consisterait en : la possibilité à des volontaires de SC dans l'Education nationale de commencer en mai ou juin, d'être mis à disposition d'actions comme les vacances apprenante sous l'école ouverte puis de reprendre leur Sc à la rentrée.

Dans un deuxième temps, la Présidente donne quelques informations sur les chantiers en cours. Sur les droits des volontaires, un groupe de travail a été lancé, dont elle reparlera en septembre ; le Collège des Volontaires y sera associé. Ce groupe de travail est structuré en cinq axes.

Puis, elle annonce quelques rendez-vous à venir, à l'image du lancement, le 28 juin, de la nouvelle mission Jeux Olympiques, dans le cadre de « Génération 2024 ». Cela générera beaucoup de nouvelles candidatures. Le 7 juillet, se tiendra une conférence de presse pour présenter le rapport d'activités 2020 du Service Civique ainsi que les résultats de l'étude IFOP sur la notoriété du Service Civique. Le 14 juillet 2021 des volontaires (VSC et CES) défilent sous le thème « Jeunesse engagée ». Concernant l'accompagnement des volontaires en détresse, le marché des formations a été publié. L'Agence étudie les offres et travaillera avec les gagnants de cet appel à projets, destiné à fournir aux tuteurs les outils

pour déceler la détresse d'un jeune, ainsi qu'une liste recensant les associations pouvant les accompagner dans cette démarche.

La Présidente donne la parole à M. KNECHT.

M. KNECHT apporte des compléments aux éléments présentés par la Présidente. Concernant l'activité d'agrément de postes en Service Civique, l'Agence a d'ores et déjà dépassé, à mi-année, le nombre total de postes agréés de l'année passée. L'autre point positif concerne les objectifs fixés par le Conseil d'administration en termes d'agrément de postes ; la cible a été atteinte à 97%, ce qui démontre la forte dynamique en cours. Le développement du Service Civique illustre bien cela, notamment dans les collectivités territoriales, avec 54% de postes agréés entre les premiers semestres 2020 et 2021. M. KNECHT informe que la deuxième campagne d'agrément 2021 vient de s'achever. L'Agence a reçu un certain nombre de demandes avec de nouveaux projets et de nouveaux postes à agréer. Il précise que cette campagne, au niveau national, n'implique pas que de nouveaux projets puissent être demandés à l'Agence du Service Civique. En matière de recrutement, il souligne l'importance de la transformation de postes agréés en véritables recrutements ; cela constitue un enjeu fort pour la rentrée. Ces retards de recrutements sont liés à la crise sanitaire, qui a conduit à des reports de recrutements dans les organismes, ainsi qu'à la difficulté pour les jeunes de se projeter. Plusieurs actions ont été menées à ce sujet pour reporter au mieux les recrutements qui n'auraient pas pu avoir lieu au premier semestre, au second semestre. Cette information a fait l'objet d'un mail dédié et envoyé à tous les organismes agréés à l'accueil en Service Civique.

Concernant la valorisation des compétences acquises par les jeunes au cours de leurs missions, le dispositif RECTEC est au cœur de cette stratégie. Ce référentiel et son adossement numérique sont en cours de déploiement. L'Agence vise, à l'issue du groupe de travail, la mise à disposition systématique de cet outil d'ici la fin de l'année. Plus cet outil adapté spécifiquement au Service Civique sera diffusé, plus il aura un impact sur les jeunes sortant de missions à l'issue de leur Service Civique.

Le Service Civique à l'international est le domaine de Service Civique le plus affecté par la crise sanitaire. Pour relancer une dynamique d'accueil, les organismes ont été autorisés à recruter à l'international pour une durée de mission débutant par 3 mois (maximum) en France devant se poursuivre par un départ vers l'étranger. Si cette durée de préparation de mission n'est pas suivie par des ouvertures de frontières, la mission devra pouvoir être rompue avec le jeune concerné, pour qu'il ait la possibilité de se réinscrire à terme dans une autre mission.

Mme PERES ajoute que pour l'OFQJ, les frontières s'ouvrent pour le Québec pour les missions longues. Les jeunes qui éprouvent le besoin de partir seront accompagnés au maximum.

La Présidente ajoute que l'Agence travaillera étroitement avec le MEAE sur le sujet des départs. Cependant, il faut que la réciprocité soit possible et assurée., notamment pour les pays ouverts à l'envoi

M. KNECHT termine en présentant un dernier axe stratégique, celui de l'intermédiation. Dans quelques jours, une liste des organismes nationaux et locaux qui procèdent à cette modalité d'accueil sera publiée sur le site du Service Civique. Ce sont bien sûr des organismes qui ont accepté d'être « publiés ». Cela permet aux acteurs de disposer des données et des coordonnées des organismes d'intermédiation pour fluidifier l'accès au Service Civique. Cette liste a vocation à s'enrichir.

Madame la Présidente note la grande dynamique et la vigilance sur l'accompagnement qualitatif des missions. Elle demande s'il y a des interventions.

M. PARIS, du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Seine-Saint-Denis, revient notamment sur l'intervention de Mme PERES au sujet du SNU. Il remercie la Présidente d'avoir accepté leur invitation pour la journée olympique du 28 juin 2021. Il salue l'initiative de la labellisation des missions Jeux Olympiques 2024. Il ajoute que le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Seine-Saint-Denis organisera un forum de l'engagement dans le cadre des séjours de cohésion SNU ; la matinée s'articulera autour de tables rondes et, l'après-midi, des ateliers pratiques auront lieu avec des acteurs de la formation civique et citoyenne. Concernant les Jeux Olympiques et Paralympiques, ses services sont à la disposition de l'Agence pour impliquer les habitants de la Seine-Saint-Denis et donner une place à la jeunesse de ce département.

La Présidente remercie pour cette intervention et pour ces explications.

Mme DEVOGE, du CEMEA, souhaite intervenir sur trois objets La plate-forme inter-associative du SC au sein du Mouvement associatif s'est réunie il y a quelques jours et partage les constats dressés. C'est une année particulière avec des engagements, des solidarités, mais aussi des contraintes spécifiques d'organisation liées à la crise sanitaire. Elle demande, au vu du contexte 2021, ce qu'il en sera du volume de l'enveloppe du PLF pour 2022, dont tout l'écosystème du SC espère une pérennisation. Elle questionne sur la durée moyenne de mission à 8 mois, qui est indispensable pour pouvoir répondre au parcours de tous les jeunes.

Mme BILOT, Déléguée générale d'Animafac, aborde le sujet du contrat d'engagement républicain. Chez Animafac, ils s'interrogent sur la mise en œuvre de ce contrat, sur son suivi et sur son application sur le Service Civique à l'international. Il faut savoir comment agir face à l'accueil des diversités et des mixités.

Mme GATIGNON, Directrice nationale chez Unis-Cité, revient sur la présentation systématique du Service Civique comme troisième étape du SNU, évoquée par Mme PERES. Il faut préciser que le Service Civique est accessible dès l'âge de 16 ans.

Mme PERES remercie les intervenants pour ces points de vigilance. Elle confirme la volonté de valoriser l'engagement des générations montantes, et assure que c'est une priorité du gouvernement. Pour être cohérent et répondre au prolongement du SNU, le Service Civique est le dispositif le plus emblématique. Sur la durée de la mission, la DJEPVA partage leur analyse. Elle ajoute que l'assouplissement du Service Civique pour les étudiants serait contredictoire avec une réduction des missions, et identifie des jeunes qui ont besoin d'un accompagnement et pour qui s'engager dans une mission de service volontaire peut répondre à leur besoin immédiat. Elle ne souhaite pas être dans des dynamiques d'allers-retours qu'elle considère comme démobilisatrices.

Concernant le contrat d'engagement républicain, l'objectif est de pouvoir sanctionner, le cas échéant, des dérives aux principes républicains. Cela concerne de lourds cas et ce sont des procédures avec un cadre contradictoire. Il ne s'agit pas de suspicion mais de réaffirmer les engagements des acteurs du Service Civique. S'il y a une démarche contradictoire ou un non-respect du contrat qui conduit l'Agence à se prononcer, cela entraînerait le retrait de l'agrément de Service Civique en cours et un retrait de l'aide versée. Seuls des cas marginaux sont concernés. Il ne faut pas limiter la liberté associative, mais réagir quand cela est souhaitable pour protéger tout le monde.

La Présidente remercie pour cette intervention et donne la parole à M. KNECHT.

M. KNECHT apporte des compléments ponctuels aux questions posées. Il rappelle la bonne dynamique pour les postes agréés en 2021, même si l'objectif initialement fixé est encore loin d'être atteint. La qualité des missions créées reste également un prérequis indispensable. La dynamique du Service Civique est observée et compte pour les prochains arbitrages budgétaires. Il confirme par ailleurs que l'Agence du Service Civique travaille très bien avec la sous-direction du SNU de la DJEPVA. Il rappelle que dans le cadrage du SNU, le Service Civique est partie intégrante de la phase trois et doit être présenté systématiquement pendant le séjour de cohésion. Concernant le contrat d'engagement républicain, la loi n'est pas encore votée et sera suivie d'un décret. Il est probable qu'il y figurera l'obligation pour les organismes agréés en SC d'avoir signé le contrat d'engagement républicain.

La Présidente rappelle une formule : "La réalisation des 100 000, c'est la pérennisation des 100 000". Cette formulation simple dit beaucoup de leurs enjeux.

| |
|--|
| Présentation du « kit Service Civique mineurs » préparé en coopération avec le groupe de travail inter-associatif |
|--|

Madame la Présidente remercie le groupe de travail inter-associatif de sa patience car le point a été différé plusieurs fois de l'ordre du jour. Il est question du renforcement de l'ouverture du Service Civique aux mineurs, avec la création d'un outil de communication.

Mme AUZANNAT, responsable de programmes chez Unis-Cité, a co-animé avec l'UNML le groupe de travail Service Civique & Mineurs. Ce groupe s'est constituée en réponse à l'obligation de formation des 16-18 ans prévue dans la loi « pour une école de la confiance », et du constat fait du trop faible taux de mineurs en mission de Service Civique. Un groupe rassemblant des membres de la plateforme associative s'est réuni à partir de janvier 2020 pour identifier la typologie des missions. Le Service Civique alterné existe et répond aux besoins pour les mineurs décrocheurs, avec des missions de 21 heures et deux jours par semaine en raccrochage scolaire. Le groupe de travail s'est interrogé sur le manque de communication et sur le manque d'informations à propos du Service Civique auprès des jeunes de moins de 18 ans. En septembre, le groupe a travaillé sur la réalisation kit appelé « Service Civique et mineurs », pour répondre aux jeunes et donner envie aux structures de les accueillir. Elle précise que le fond est construit mais que la forme est encore en cours d'élaboration. Il existe un livret de quatre pages qui présente l'essentiel et les bonnes pratiques à destination des structures d'accueil. Le groupe de travail a aussi conçu un flyer pour les jeunes, qui s'intitule : "Pourquoi pas moi, rejoins le parcours de l'engagement". L'objectif est de s'adresser aux jeunes éloignés de l'information. Ce flyer prendra également la forme d'un poster, ce qui permettra de mieux capter l'attention dans les lieux de passages. Ces deux documents renvoient à un espace dédié et consacré aux mineurs sur le site de l'Agence Civique. Ils comprennent également une mise en valeur du Service Civique alterné, qui répond à un besoin particulier pour les mineurs décrocheurs.

Mme AUBLET, chargée de projets chez l'UNML, explique que le groupe de travail a intégré des récits de missions. Des professionnels s'adressent à d'autres professionnels pour trouver les bonnes façons d'adapter leurs missions sur le terrain pour les mineurs, via la mise en valeur du projet de mission, les activités, l'apport, l'accompagnement et le tutorat spécifique. Cela sert de recommandations pour les organismes d'accueil souhaitant se lancer dans le recrutement de Volontaires mineurs. Le groupe a créé deux fiches mises en lumière, avec une fiche de mission de Service Civique d'initiative ; le jeune mineur peut ainsi créer son propre projet social et solidaire : "Rêve et réalise". La deuxième fiche concerne la mission combinée d'Unis-cité qui permet d'allier une mission concrète de Service Civique avec des activités au sein de la structure. Le kit comprend des fiches techniques qui peuvent servir aux tuteurs, et des documents permettent l'accompagnement au projet d'avenir. Ce kit sert les deux parties et permet aux structures de recruter plus de mineurs. À présent, le groupe travaille sur les outils de communication.

La Présidente remercie le groupe de travail pour ce travail convaincant et pertinent. L'Agence est heureuse de les accompagner sur ce projet.

M. CATALAN, de la Croix-Rouge, remercie le groupe de travail inter-associatif pour cette présentation. La Croix-Rouge a créé des maisons d'enfants à caractère social, qui accueillent des jeunes jusqu'à l'âge de 18 ans. Malheureusement, ils n'ont pas réussi à y introduire le Service Civique pour le moment. Concernant la forme du flyer, il suggère de valoriser le fait que le Service Civique est un moyen et non une fin en soi. Il propose de constituer un groupe d'anciens mineurs qui ont fait un Service Civique et qui pourraient partager leurs retours d'expériences et les outils de communication qui les ont marqués.

La Présidente souligne que figure bien dans le document l'idée de l'engagement et de l'insertion après le Service Civique.

Mme AUBLET confirme qu'il s'agit bien d'une étape de parcours.

Mme AUZANNAT souhaite enrichir à plus long terme ces ressources avec des vidéos et des témoignages afin de mieux parler aux jeunes.

La Présidente remercie pour ces interventions.

Mme NZALANKAZI, Cheffe de la mission jeunesse et citoyenneté Paris, partage le constat de la difficulté à accueillir les mineurs. Elle souhaite savoir comment des jeunes non-décrocheurs peuvent également intégrer un Service Civique.

Mme AUZANNAT précise que ce kit s'adresse à tous les mineurs et pas seulement aux mineurs décrocheurs.

M. PARIS ajoute que le corps enseignant semble réfractaire au fait que les jeunes suivent un Service Civique pendant qu'ils sont scolarisés. Il y a un enjeu d'adaptation du planning des mineurs, avec des missions en soirées ou le week-end.

Mme AUBLET confirme que c'est au bon vouloir des établissements.

La Présidente espère que le Service Civique sera mieux représenté au sein des écoles. L'Agence a échangé avec l'ensemble des rectorats, qui ont pris conscience de l'absence de notoriété du Service Civique au sein de l'Éducation nationale. Elle confirme, également que le Service Civique « mineurs » ne s'adresse pas uniquement aux jeunes décrocheurs même s'il faut avoir à l'esprit que les effets du SC sur ces publics sont très probants.

M. RONAN RIVAT, Délégué général d'Info Jeunes France, rejoint M. PARIS sur le fait qu'un Service Civique constitue un engagement dont le processus peut susciter l'envie d'aller vers autre chose. Le travail en milieu scolaire se situe dans la sensibilisation. De plus, il y a d'autres formes d'engagement, comme le bénévolat.

La Présidente confirme que l'Agence prend en compte toutes les remarques. Elle constate que, sur les mineurs, les bénéficiaires du Service Civique sont parfois décuplés, ce qui encourage l'Agence et ses partenaires à faire un travail d'accompagnement en direction de ces publics.

Mme BUSSON, Chargée de mission bénévolat Cotravail, rappelle que l'objectif n'est pas que les jeunes fassent un Service Civique avant 18 ans. Elle est sceptique sur une combinaison qui alterne scolarité et Service Civique pour les élèves non-décrocheurs. Elle confirme qu'il y a bien d'autres formes d'engagements.

Mme AUBLET précise que ce dispositif profite à des jeunes mineurs qui souhaitent s'engager mais qui ne trouvent pas de structures qui veulent les recruter.

La Présidente insiste sur le fait que si le SNU continue à monter en charge, des personnes de plus en plus jeunes s'engageront. Le SC doit être prêt pour les jeunes qui ont 16 ans – sachant aujourd'hui la moyenne d'âge du Service Civique est de 21 ans. L'idée d'avoir un langage particulier pour la classe d'âge des 16-21 ans est importante.

Mme DE MAZANCOURT, Directrice générale de l'Institut de l'Engagement, rappelle que le Service Civique ne peut être effectué qu'une seule fois. C'est un bon outil de réorientation et d'aide pour un jeune qui souhaite construire un projet. Selon elle, la meilleure cible n'est pas forcément les 16-18 ans, car avoir de la maturité est nécessaire pour effectuer un Service Civique.

Mme AUBLET explique qu'elle a accompagné de jeunes mineurs en Service Civique. Certains sont très matures, cela dépend de la personnalité de chacun et non pas de leur âge.

Mme SEVELIN, du Collège des Volontaires, trouve le kit intéressant. Il permet d'aider les jeunes mais également les tuteurs. Faire un Service Civique entre 16 ans et 18 ans peut être une bonne chose pour savoir vers où s'orienter. Un parcours linéaire n'existe pas partout.

Mme JEANNIN, Responsable Vie associative et Engagement au sein de l'UFCV, dit que le Service Civique ne doit pas être un choix par défaut.

M. CLIVIO, Délégué national Vie associative de la Fédération nationale Familles rurales, rappelle que l'engagement dans l'animation volontaire est possible dès l'âge de 17 ans. L'univers sportif propose des engagements d'encadrement dès 16 ans, un âge qui n'est pas synonyme d'immaturité ou d'irresponsabilité. Au sein de la Fédération nationale Familles rurales, ils ont des jeunes de 14 ans à 25 ans, et ce ne sont pas nécessairement les plus âgés d'entre eux qui sont les plus matures. Ils pourraient envisager un renforcement des moyens dédiés aux parcours de formations à destination des jeunes mineurs engagés.

Mme ROCHDI, de l'UNML, revient sur le kit. Elle s'interroge sur l'orientation des jeunes en cas d'obligation de formation, ainsi que sur le temps de sensibilisation à ce dispositif. Le Service Civique

permet de sensibiliser les jeunes au monde du travail. Elle demande comment construire une continuité dans l'accompagnement des décrocheurs, avec la mise en place d'un suivi.

Mme AUZANNAT remercie les membres du Comité stratégique pour tous ces échanges qui permettront de réajuster ce kit, L'avantage d'une mission en Service Civique est l'accompagnement et le tutorat. Elle espère qu'en septembre, elle pourra présenter ce kit matériellement.

Mme AUBLET confirme que ce kit n'est pas figé, qu'il est évolutif.

La Présidente remercie Mmes AUBLET et AUZANNAT pour ces interventions. Elle informe que les remarques de l'Assemblée seront prises en compte et le kit amendé avant sa publication et circulation définitives.

Présentation et approbation du rapport d'activité 2020 de l'Agence du Service Civique

La Présidente revient sur la structure de ce document. Elle rappelle que les remarques formulées l'année dernière ont été prises en compte, notamment concernant les tuteurs, qui sont mentionnés à de multiples reprises afin de mettre en valeur leur action. Il est prévu que le texte sur le contrôle soit encore étoffé, et qu'il y soit fait mention du nombre de jeunes qui étaient candidats.

M. KNECHT, confirme que, dans le cadre d'une augmentation quantitative, l'activité de contrôle doit parallèlement poursuivre son développement. Il rappelle aussi que le contrôle de la qualité des missions commence dès la prospection et s'étend sur toute la vie des agréments (instruction, durée de la mission et post-mission).

Mme BUSSON remercie pour ce travail. Elle salue l'effort de l'Agence et la complexité du travail effectué pour aborder les différents programmes, notamment sur le Service Civique et le CES. La lecture de certains indicateurs n'est pas aisée, notamment pour la partie européenne et internationale. Elle souhaiterait qu'il y ait deux colonnes dans les tableaux : Service Civique / Corps européen de solidarité, à la place d'une addition de chiffres. Elle demande également à avoir un schéma du nombre d'entrées par mois dans l'année.

M. KNECHT remercie les équipes de l'Agence pour la rédaction de ce rapport d'activité très riche. Faire apparaître les recrutements mensuels est une bonne idée, car il permet de constater à la fois les taux très bas affichés au cours des confinements et la dynamique sous-jacente de développement, notamment en fin d'année 2020.

Mme DE CHEVEIGNE, Présidente des Compagnons Bâisseurs, trouve le document très riche. Elle apprécie le fait que l'Outre-Mer soit mentionné à plusieurs reprises. Elle suggère de préciser la présentation des activités d'Erasmus+ et CES. Concernant les échanges avec l'Allemagne, qui sont plus nombreux qu'avec d'autres pays, elle suggère d'en expliquer les raisons, notamment historiques. Sur les 12% des jeunes en Service Civique qui sont issus des quartiers prioritaires de la ville, elle propose de comparer cette donnée au pourcentage, parmi la population, des jeunes qui habitent dans ces quartiers ; cela permettrait de se faire une idée sur leur degré de représentativité.

La Présidente répond qu'il s'agit de 10% des jeunes habitant dans les quartiers prioritaires de la ville, d'après les chiffres dont elle dispose. Concernant l'Allemagne, il y a l'Office franco-allemand qui est actif.

Mme CHAPET, de l'ANCT, rejoint la remarque qui a été faite sur les 12% de jeunes en Service Civique issus des quartiers prioritaires de la ville. Elle leur transmettra les chiffres à jour afin de les intégrer.

Mme MOUNIER EMEURY, de l'AP-HP, demande si, chaque année, de nouveaux contrats sont créés. Elle constate que, sur les historiques des comptes rendus de jeunes en cours de mission, certains sont comptés deux fois. Il serait alors préférable de parler de nouveaux contrats de l'année, notamment d'un point de vue budgétaire.

M. KNECHT répond que le chiffre de référence est celui du stock, qui figure dans les toutes premières pages, sous forme de courbe. Un peu plus loin dans le rapport se trouve un tableau qui distingue le stock au 1er janvier, le flux entrant de nouveaux jeunes dans le dispositif, et qui totalise l'ensemble pour retrouver ce qui est appelé le stock annuel final. Ces éléments figurent dans le rapport.

La Présidente précise qu'à cette date, 44 000 jeunes sont en mission. Parmi eux, certains ont débuté leur mission en 2020. Politiquement, il est intéressant de regarder combien sont ces jeunes, indépendamment de leur date d'entrée, même s'il faut prendre en compte les deux périodes.

M. KNECHT précise que cela sera encore plus clair avec l'ajout du nombre d'entrées par mois. Les analyses faites sur les profils des volontaires sont effectuées sur le flux, pour être certains de ne pas reprendre des données issues des années précédentes.

La Présidente souligne qu'ils enfin qu'ont été apportées des explications au sujet de la nouvelle organisation territoriale de l'État.

État d'avancement du projet du Collège des Volontaires

La Présidente donne la parole à Maëva BOITEL, cheffe de cabinet de l'Agence du Service Civique, et au Collège des Volontaires. Elle remercie Maëva BOITEL et toutes les équipes de l'Agence, et ajoute que trois membres du Collège des Volontaires sont lauréats de l'Institut de l'Engagement.

Mme BOITEL présente six membres du Collège des Volontaires qui ont travaillé sur un projet, de janvier à juin, dont l'objectif est de constituer un réseau d'ambassadeurs du Service Civique. Ils ont accompli un travail conséquent et elle a beaucoup apprécié travailler avec eux sur ce projet.

Mme SEVELIN présente leur projet de réseau d'ambassadeurs du Service Civique en mission. Il s'agit de permettre à des volontaires, en mission ou ayant réalisé une mission, de présenter le Service Civique dans les collèges et les lycées. L'objectif est de créer un nouveau canal de diffusion d'informations au sujet du Service Civique. Le Collège des Volontaires a remarqué une augmentation croissante de l'engagement des jeunes depuis dix ans, mais note aussi qu'un manque de connaissance du Service Civique persiste, ainsi qu'un manque de reconnaissance du statut. Le but final est d'inclure le Service Civique dans les mœurs. Les Volontaires souhaitent poursuivre le développement du parcours de l'engagement et accompagner la montée en charge du Service Civique, par un nouveau dispositif. L'objectif est de développer un réseau fort et durable, en donnant l'opportunité aux jeunes de gagner en expérience et en maturité.

Mme MONNIER fait un retour sur leurs travaux les plus récents. Le Collège des Volontaires a réalisé des enquêtes qualitatives auprès de membres du Comité stratégique. Elle remercie Unis-cité, La Croix Rouge, Le Pôle Communication de l'Agence Service Civique, l'UNML, le CRIJ, l'OF AJ, l'Institut de l'Engagement, le réseau Europeers. Le Collège des Volontaires a réalisé une étude de marché, une analyse de l'environnement externe et une analyse de l'intérêt du projet. Les Volontaires ont ensuite réalisé un dossier de présentation du projet, pour organiser leur passation avec le prochain Collège des Volontaires. Une présentation a été faite à la Présidente, au Directeur général et à la Secrétaire générale de l'Agence. La dernière intervention du Collège des Volontaires comprenait une présentation auprès des Référents territoriaux.

M. BOUADI ajoute que le Collège des Volontaires est regroupé à Paris depuis mardi soir, afin d'effectuer des travaux en présentiel. Les Volontaires ont pu rencontrer certains pôles de l'Agence, notamment le pôle dédié aux Droits des Volontaires, piloté par Sophie GUILBOT-CHRISTAKI, et ont donné leur avis sur leurs travaux en cours. Ils ont aussi rencontré Élise ABIB, du Pôle CAT, avec qui ils ont pu échanger autour de l'implication des référents pour la réussite de leur projet. Les Volontaires ont également travaillé avec Mathilde CASTRES, cheffe du Pôle Communication et partenariats, sur une ébauche du kit qu'ils souhaitent insérer dans le projet, pour aider les ambassadeurs à avoir une trame spécifique et des outils lors de leurs présentations. Enfin, les volontaires ont rencontré une volontaire en mission de Service Civique à La Réunion, ce qui leur a donné l'occasion d'en savoir davantage sur le déroulement du Service Civique en Outre-mer.

M. SYMPHOR précise que, dans leur vision du projet, les ambassadeurs recevront un email d'information au début de leur Service Civique, et une communication de l'Agence et de leurs partenaires. L'idée est d'organiser des formations avant d'animer le projet d'ambassadeurs, pour le présenter au sein des collèges et des lycées. Pour animer le réseau, les ambassadeurs sont libres et autonomes, et auront besoin d'un coordinateur pour que le réseau perdure dans le temps.

Mme DESCAT ajoute qu'une formation de création d'un MOOC, accessible également en E-learning, sera lancée.

Mme BAHU présente l'analyse SWOT de leur projet, avec ses forces, ses opportunités, ses faiblesses et ses menaces. Les Volontaires ont identifié trois forces : un ambassadeur multitâche et porte-parole au cours de plusieurs événements, un réseau qui sera le prédécesseur du réseau Alumni, et enfin un projet créé par des jeunes pour des jeunes. Les faiblesses concernent l'équilibre entre l'animateur et les référents, ainsi que les moyens de financements, qui sont en cours d'arbitrage suite à la réunion avec le Directeur général et la Présidente. Enfin, si la crise sanitaire perdure, il faudra adapter ses interventions en distanciel. Concernant les opportunités, un réel intérêt pour le Service Civique existe et semble s'exprimer en ce moment. Beaucoup de jeunes souhaitent en effet s'engager mais ne savent pas comment faire, d'où l'intérêt de toucher une large cible. Au sujet des menaces, elles concernent le fait d'acquiescer une crédibilité vis-à-vis de l'Éducation nationale, car il y a beaucoup d'éléments légaux à respecter pour pénétrer dans un collège ou un lycée. Les Volontaires veulent toucher toutes les zones géographiques, y compris les Outre-mer, et adapter le contenu de leurs projets. Mme BAHU souhaite l'avis des membres du Service Civique, sur la crédibilité auprès des établissements scolaires, sur le rôle des référents, sur la collaboration entre leurs organismes et le réseau d'ambassadeurs.

M. PARIS les félicite pour ce projet. Il demande comment le Collège des Volontaires envisage la façon dont les gens pourront s'adresser à leur réseau. Il demande à qui il doit s'adresser s'il souhaite se manifester auprès d'eux, et si cela est réfléchi à l'échelle nationale.

Mme BAHU annonce qu'ils essayent d'obtenir une aide de mission pour chaque ambassadeur. Tous les ambassadeurs pourraient être recensés par leur référent de territoire, et l'animateur local chapeauterait le réseau, le tout sous le contrôle de l'Agence du Service Civique.

M. CATALAN remercie pour ce travail. Il interroge sur la culture d'animation de communauté, qui n'est pas forcément naturelle pour une institution publique ; il incombe au Pôle CAT et au Pôle Communication de s'adapter à ce métier spécifique, tout en le faisant durer dans le temps. Le Directeur Général de l'Agence pourrait signer une lettre de mission. Des structures comme La Croix-Rouge pourraient également être visées. Il faut inciter la nécessité à aller voir des jeunes et stimuler de la demande auprès d'autres types d'interlocuteurs.

M. KNECHT comprend l'idée et souligne que les membres de l'Agence du Service Civique ont une culture certaine de l'animation. Cette nouveauté intéressante du Collège des Volontaires les renforce.

M. TOLLET, de l'AFEV, assure que les Volontaires seront légitimes dans un rôle d'ambassadeurs, ce que démontre la présentation qui vient d'être faite. Leur expérience permet de parler du volontariat. Cependant, il ne faut pas parler qu'aux jeunes.

La Présidente confirme qu'il faudra renforcer l'aspect d'anciens Volontaires. L'Agence informera régionalement les décideurs politiques de la constitution du réseau. Elle lit un message inscrit sur l'espace de conversation de visioconférence relatif à la déclaration qui vient d'être faite par le Collège des Volontaires : « Les services de l'État sont très mobilisés sur ces questions ».

M. BOUADI confirme ce postulat d'expériences partagées. La possibilité d'être soi-même ambassadeur prendra plus de temps, car il faut que le jeune s'imprègne des valeurs du Service Civique. Les Volontaires souhaitent que les professeurs soient présents au moment des interventions, car ils sont impliqués dans le parcours académique des élèves. Les Volontaires veulent enfin étendre les interventions d'ambassadeurs auprès de publics isolés, comme les handicapés et les jeunes en rupture. Le Service Civique est une superbe expérience qui peut bénéficier à beaucoup de jeunes.

Mme SEVELIN explique que le Collège des Volontaires a réfléchi à la manière d'animer ce réseau. Ils avaient pensé à un animateur national qui pourrait le chapeauter. Les collectivités territoriales auraient également leur place au sein du projet. Les besoins sont différents selon les territoires, les départements et les régions. Le but est que toutes les initiatives s'entremêlent pour créer un réseau fort et une campagne efficace afin de convaincre les jeunes de s'engager.

La Présidente relaie un message du Conseil départemental du Gard, qui rappelle que les collectivités territoriales peuvent être sollicitées et qu'ils faciliteront aux volontaires l'accès aux collèges et aux lycées.

Mme BAHU confirme que l'animateur national sera un animateur de réseau. Les référents conservent une place importante.

La Présidente rappelle les objectifs, à savoir l'enjeu d'animer ce réseau de jeunes, mais aussi de faire connaître le Service Civique le plus possible auprès de tous les jeunes, quelle que soit leur origine socio-culturelle, et ce, dès l'école.

M. KNECHT remercie le Collège des Volontaires. Ce qui a été présenté n'est que la partie émergée de tout le travail accompli sur le sujet. C'est un projet ambitieux que l'Agence compte mettre en œuvre rapidement, en y mettant les moyens nécessaires. L'idée est d'inscrire ce projet dans la durée.

La Présidente les remercie et félicite de nouveau le Collège des Volontaires.

Présentation de la dixième thématique « Europe » et approbation de son intitulé

La Présidente rappelle qu'il y a deux sujets distincts : celui de réserver, sur l'enveloppe de missions de Service Civique, 1000 missions de Service Civique par an sur des thématiques européennes, et 1000 missions qui reposeraient sur la mobilité des jeunes en Europe, et réciproquement, toute thématique confondue. La question de la création du nouveau domaine de mission dédié à l'Europe est également introduite. Ce nouveau domaine doit être adopté par le Conseil d'administration. L'Agence souhaite solliciter les membres de l'assemblée sur la formulation de la thématique de mission. Elle précise que si le temps imparti est dépassé, un vote électronique sera proposé.

Mme BUSSON s'interroge, dans la présentation, sur l'absence de l'accueil en France de volontaires européens. La réciprocité doit être évidente entre l'Europe et l'Union européenne. L'Agence peut réserver 1 000 missions pour développer des projets européens et 1 000 missions pour une mobilité européenne. Elle se demande surtout quelle capacité collective ils possèdent pour parvenir à développer une mobilité européenne avec le Service Civique, qui n'est pas construit pour cela. Y a-t-il des moyens supplémentaires alloués pour assurer une mobilité européenne avec le Service Civique ? Les échanges avec l'Allemagne fonctionnent bien car il y a un triple financement, entre la France, l'Allemagne et l'OFAJ (Office franco-allemand pour la Jeunesse). Pour développer davantage de mobilités, il faut qu'il y ait plus de moyens financiers.

M. CATALAN explique que la Croix-Rouge française avait le projet de proposer à des volontaires en Service Civique d'effectuer leur mission de Service Civique en France, puis de poursuivre avec un séminaire Corps européen de solidarité en Allemagne et un en France. Ils ont dû annuler ce projet, car le temps de préparation est long. Pour le lancement, cela serait peut-être possible de fonctionner dans une logique d'appel à projets, avec un budget plus facile et une logique de mobilité à court terme.

La Présidente répond que l'Agence étudiera ce point qui peut être une piste très intéressante. Elle est sensible aux propos de Mme BUSSON. Il est dommage que l'Agence n'ait pas la possibilité de soutenir financièrement la mobilité. Malgré tout, il y a des progrès enregistrés ces dernières années sur la place de l'Europe et l'international dans le développement du SC. Elle propose de retenir la proposition du Directeur Général et de trouver un système pour organiser un vote.

La liste des propositions de noms pour la nouvelle thématique est relue par la Présidente :

- . Citoyenneté et engagement européens
- . Faire vivre la citoyenneté européenne
- . Engagement pour la construction européenne
- . Participation au projet européen
- . Citoyenneté et sentiment d'appartenance à l'Europe

Après propositions, sont ajoutés :

- . Faire vivre l'Europe
- . Vivre l'Europe
- . Partageons l'Europe

Mme DE MAZANCOURT propose une formulation plus courte : "Europe" ! "Fraternité", qui ne sont pas retenues par l'assemblée.

La Présidente avait également pensé à la formulation "Solidarité européenne", mais pense que cet intitulé ne laisse pas suffisamment transparaître l'idée de sentiment d'appartenance. De plus, elle exprime sa réserve pour l'intitulé « solidarité européenne » est également un terme déjà présent dans les domaines historiques du SC

M. KNECHT ajoute que les équipes de l'Agence ont cherché des intitulés courts qui s'inscrivent parmi les autres domaines, afin de répondre également à une exigence d'homogénéité.

M. KNECHT rappelle que ce nom de domaine concernera une grande diversité de missions. Certaines seront par exemple tournées vers la solidarité, d'autres plus spécifiquement vers la citoyenneté et la diffusion des valeurs européennes. Il souhaite privilégier des termes génériques.

La Présidente confirme que l'Agence adressera les propositions par email aux membres du Comité stratégique.

Mme DE MAZANCOURT annonce que les candidatures à l'Institut sont ouvertes. Le dépôt des dossiers est possible jusqu'au 8 octobre 2021.

La Présidente remercie les membres de l'assemblée pour leurs contributions. Le prochain Comité stratégique aura lieu le 28 septembre

La séance est levée à 13 heures et 04 minutes.